



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2022-DEL-086

OBJET : Point 2. 4 : Souscription d'un prêt à court terme d'un montant de 1 400 000 € sur le Budget Annexe Opération d'aménagement Rue de la Tour auprès du Crédit Agricole d'Ile de France.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 17 novembre 2022.
Date de publication : 18 novembre 2022.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, BOURGOGNE Julien, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, PASQUIER Hugo.

Nbre de conseillers en exercice : 24

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

15 présents + 4 pouvoirs : 19 votants

Étaient absents et excusés :

Mr SERAY Philippe.

Mme GANGNEBIEN Jennifer.

Mme GRUDLER Agnès, pouvoir à Mme SAUL Monique.

Mme GUYOMARD Nathalie, pouvoir à Mr CABARET Gilles.

Mme MANSAT Martine.

Mme GALERNE Emmanuelle.

Mme THIBAUT Florence.

Mme COSSÉ Delphine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr PASQUIER Hugo.

Mme KLEIN Ninon, pouvoir à Mme COSTEDOAT Anne.

Nomination du secrétaire de séance : Mr PASQUIER Hugo.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu, le budget voté et approuvé le 15.03.2022 par le Conseil Municipal,

Vu, la décision modificative n°1 du budget voté et approuvé le 24.11.2022 par le Conseil Municipal,

Considérant l'avancée des travaux de l'opération d'aménagement rue de la Tour et notre besoin de trésorerie en attendant le produit des ventes des terrains aménagés,

Considérant la proposition du prêt à court terme d'un montant de 1 400 000 € du crédit agricole afin de préfinancer la vente des terrains,

La Commission des finances consultée,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide*

OBJET : Point 2. 4 : Souscription d'un prêt à court terme d'un montant de 1 400 000 € sur le Budget Annexe Opération d'aménagement Rue de la Tour auprès du Crédit Agricole d'Ile de France.

Article 1 : de souscrire un prêt à court terme d'un montant de 1 400 000 € auprès du Crédit Agricole aux caractéristiques suivantes :

Nature du Prêt	Prêt court terme in fine
Montant	1 400 000 €
Durée	3 ans
Taux d'intérêt	Taux Fixe à 2,90 %
Périodicité des remboursements et paiement des intérêts	Trimestrielle
Type d'amortissement du capital	In Fine
Commission d'engagement	1 400 €
Modalités de remboursement anticipé	Aucune

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt et tous documents nécessaires à sa réalisation.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

A HOUDAN, le 25 novembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Hugo PASQUIER.

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.

